



Directeur de la publication
Philippe MIQUEL
CPPAP : 0609 S 06978
Prix : 1 €

Imprimé par :
SNUipp40
97 place de la caserne Bosquet
40000 MONT DE MARSAN
☎ 05 58 933 933
email : snu40@snuipp.fr
site Internet : http://40.snuipp.fr/40

Sommaire

Editorial	p 1
PARITARISME : CAPD du 15 octobre	p 2 et 3
Classes de découverte : le CG se désengage	p 3
ASH : RASED, Pourquoi tant de zèle ?	p 4
ACTION SYNDICALE : réunions d'info syndicale	p 5
DEBUT DE CARRIERE : Enseigner ça s'apprend	p 7
Chronique d'une T1	p 8
BASIC INSTIT	p 8
Cahier central : Stop à la précarité	
DOSSIER SPECIAL AVSEVS	

Dispensé de timbrage

Mont de Marsan CDIS

Ouvertures 40

P

PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

Déposé le 20 octobre 2009

SNUIPP des Landes

Bimestriel

n° 103
octobre 2009

EDITO : Comme un coup de mou !

Philippe Miquel, Secrétaire départemental

Courbant sous le poids des réformes ministérielles, des injonctions hiérarchiques, du fatras de bilans, évaluations, tableaux de bords, projets personnalisés, relevés horaires à renseigner dans l'urgence, l'enseignant lambda, sur qui reposent tous les espoirs, les angoisses et les fantasmes placés dans l'école a parfois comme un coup de mou !



Soucieux de faire au mieux son travail en favorisant la réussite de tous, il a du mal à comprendre le discours d'une administration qui ne se soucie plus guère de la réalité des élèves et de pédagogie mais avance bardée de certitudes à grand renfort de statistiques, d'indicateurs de performance, de tableaux informatiques et de verbiage technocratique. Pas dupe, il constate avec colère qu'on lui en demande toujours plus alors que l'éducation nationale donne chaque jour un peu moins et n'assume pas ses obligations.

Dans ce contexte notre syndicat reste un des seuls espaces d'échange où l'on puisse encore parler concrètement métier, conditions de travail et échanger sur la réalité de nos classes et de nos élèves.

Le SNUipp 40 vous invite donc à participer très nombreux à ses réunions d'informations syndicales

plus que jamais symboliques et importantes dans la période.

Un syndicat, c'est aussi et avant tout un outil d'action collective. Nous vous proposons dès la rentrée de novembre des rendez-vous de mobilisation, des réunions pour s'organiser ensemble. Nous avons le devoir de nous opposer collectivement à la détérioration de notre école, de refuser un budget de régression, d'exiger la revalorisation promise, de défendre un autre projet pour l'école publique...

Ces idées, ces valeurs, sont avancées par les élus du SNUipp lors de chaque rencontre avec le ministère, avec l'administration départementale. Mais un syndicat ne peut engager un rapport de force qu'en faisant valoir sa représentativité et le potentiel de mobilisation de ses adhérents. C'est pourquoi nous vous encourageons à participer à toutes nos actions et nous rejoindre si ce n'est déjà fait !

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

18 NOVEMBRE : Saint Pierre du Mont
9 DECEMBRE : Parentis, Saint Geours de Maremne

**Le SNUipp vous propose
3 demi-journées d'information
syndicales décentralisées pour**

**Echanger, débattre, s'informer, s'organiser
collectivement
pour défendre et faire avancer l'école publique.**

SUR L'AGENDA :

5 novembre
CTPD : bilan de rentrée
18 novembre, 9 décembre
réunions d'information syndicale
25 novembre
Réunion intersyndicale personnels itinérants
: 25 novembre 9 heures à Pontonx
19 novembre au 8 décembre :
saisie des demandes de permutations informatiques

PARITARISME

CAPD

Les élus du SNUipp
informent et rendent compte

Compte-rendu de la CAPD du 15 octobre 2009

A l'ordre du jour de cette CAPD, l'examen des candidatures aux stages de formation continue 2009- 2010. Encore une fois, l'inspectrice ne préside pas cette CAPD, retenue par une réunion nationale !

Le SNUipp intervient d'emblée pour déplorer cette absence. De nombreuses questions diverses doivent faire l'objet de réponses rapides de la part de l'administration. Dans notre département, toutes les décisions sont soumises à l'assentiment de l'inspectrice ; en son absence, les élus du personnel ne peuvent faire valoir efficacement leur point de vue et leurs arguments et la CAPD ne joue plus son rôle d'instance de concertation.

Le non-remplacement de deux élus du personnel du SNUipp, la tenue de la réunion dans une petite salle de l'IA où doivent s'entasser les commissaires paritaires montrent le peu de cas qui est fait du paritarisme dans les Landes.

➤ Formation continue

Les possibilités de stage sont offertes par les stages en responsabilité des 57 PE2 en formation ainsi que par les 11 titulaires brigades formation continue « opérationnels ».

**La liste des stages
et des stagiaires
sur <http://40.snuipp.fr>**

Difficulté récurrente, les stages longs sont interdits de fait à tous les collègues qui ne fournissent pas un terrain de stage aux PE2 (TR, postes fraction-

nées, postes spécialisés).

Le SNUipp intervient pour dénoncer cette injustice, il note de nombreuses inexactitudes dans les barèmes attribués aux collègues. Le logiciel utilisé « bloque » la saisie pour certains collègues qui ne correspondent pas au public choisi pour le stage (ex : stage maternelle impossible à demander pour un collègue cycle 3).

C'est une anomalie à corriger : un collègue en cycle III peut demander un stage dans l'optique d'un changement de niveau l'an prochain ; de plus dans les Landes existent de nombreuses classes à cours multiple. Les

candidats sont affectés sur les stages en fonction du barème formation continue (ancienneté générale de services – nombre de jours de stages effectués) et du rang de leur vœu.

A noter le nombre élevé de demandes pour le stage habilitation anglais et de nombreux candidats insatisfaits.

Le SNUipp déplore qu'aucun stage d'espagnol n'ait pu être proposé : l'avènement du tout anglais est en marche dans le département.

N.B. Chaque candidat retenu est informé individuellement par courrier par le SNUipp

➤ QUESTIONS DIVERSES

● Formation des AVS/EVS

L'administration présente le dispositif de formation prévu pour ces personnels précaires et obtenu suite aux demandes insistantes et aux actions syndicales : L'IA proposera 30 heures aux personnels ASEH à tous les nouveaux et anciens EVS et AVS.

Le rectorat a mis en place l'an dernier des actions de formation mais celles-ci ont rencontré peu de succès. Il faut dire qu'elles avaient lieu à Bordeaux et à Grenade sur Adour sans remboursement des frais de déplacement. Ces questions entre autres sont évoquées au sein d'un groupe de pilotage mis en place à la rentrée .

Malheureusement ce groupe ne comprend pas de représentants du personnel , présence refusée par l'IA malgré notre demande et l'accord du préfet.

● Organisation des réunions d'information syndicales

L'inspectrice d'académie propose aux syndicats de programmer leurs réunions à des dates imposées choisies par l'administration pour la journée de solidarité (½ journée départementale le 7 avril , une demi-journée à

l'initiative de chaque circonscription du 3 février au 2 juin).

Les 3 organisations refusent cette positions qui interdit aux syndicats de choisir librement une date pour réunir les collègues en fonction de l'actualité et des impératifs d'organisation. Ils réitérent leur demande formulée dans un courrier unitaire :

Intégrer le temps d'information syndicale dans les 48 heures institutionnelles hors élèves (conseils d'école, conseils des maîtres, animations pédagogiques) et dans les 6 heures de journée de solidarité.

Cette solution de bon sens a été adoptée dans la quasi-totalité des départements.

Le SNUipp est en attente d'une réponse rapide de l'IA sur le sujet.

● Indemnité évaluations CE1 et CM2

Le SNUipp rappelle les arguments avancés dans une lettre adressée à l'IA le 1er octobre dernier. L'ensemble des personnels du département a mis en place le dispositif d'évaluations .

Même si la saisie n'a pu être finalisée pour diverses raisons :

problèmes techniques, non transmission par le directeur d'école, respect de la consigne syndicale, il est injuste d'effectuer une discrimination à l'encontre de certains collègues.

M. Weber déclare que le versement sera effectué en novembre pour 124 collègues de CM2 et 237 de CE1. Il justifie au nom des IEN l'attitude adoptée et transmettra nos demandes à l'IA.

Le SNUipp continue à intervenir au niveau national sur ce dossier. Le cas échéant, il invitera tous les personnels concernés à tenter des recours.

● Inspection et relations hiérarchiques

Les représentants du personnels dénoncent l'empilement des injonctions hiérarchiques, de documents complexes à remplir, le climat de suspicion et de contrôle qui se développe dans les écoles. Les nouvelles modalités d'inspections participent de cette dégradation sensible et d'une mutation dans le fonctionnement de l'école publique. Le SNUipp fait part du ressenti exprimé par de nombreux collè-

(Suite page 3)

PARITARISME CAPD Les élus du SNUipp informent et rendent compte

Compte-rendu de la CAPD du 15 octobre 2009 (Suite de la page 2)

gues : un décalage de plus en plus grand entre la réalité du métier et le pilotage orchestré par la hiérarchie parfois un peu trop zélée dans l'application de réformes contestables. Débat vif et tendu sur ce sujet entre les représentants du personnel et les IEN présents !

● Formation des directeurs

L'IA a décidé de se pencher sur la formation initiale des directeurs d'écoles afin « d'élever le niveau des connaissances ». Dans ce cadre, de nouvelles modalités de formation sont proposées : auto-formation par lecture de documents recommandés ; accompagnement par un pair ; stage dans un autre milieu professionnel.

Toutes ces modifications s'effectuent, il va sans dire sans aucun moyen humain et financier supplémentaire.

Le SNUipp n'est pas opposé par principe à une réflexion et à des aménagements portant sur la formation des directeurs. Mais il craint de voir encore une fois à l'œuvre une logique de réduction des coûts malheureusement omniprésente.

La formation assurée par les pairs s'effectuerait hors temps de stage et sans décharge supplémentaire pour les directeurs accueillants.

● Stages dans les écoles des PE1

La réforme de la formation des enseignants ouvre aux étudiants en Master 1 la possibilité de faire des stages dans les écoles avant le concours. Ceux-ci doivent être mis en place dès cette année pour un contin-

gent de 148 PE1 landais (sans compter les candidats qui ne sont pas inscrits à l'IUFM).

Ces stages comportent 3 volets : stage d'observation d'une semaine, stage de pratique accompagnée de deux semaines, stage en responsabilité de deux semaines. M. Weber présente les modalités prévues dans le département.

Des maîtres d'accueil temporaire volontaires ont été choisis dans les circonscriptions (le plus souvent sollicités par les IEN). Ils bénéficieront d'une indemnité sur la base d'HSE (heures supplémentaires années). Pour ce qui concerne les stages en responsabilité, les classes d'accueil n'ont pas encore été définies (les enseignants remplacés devront rester dans leur école). L'administration envisage de cibler des directeurs d'école afin de leur dégager des temps de décharge.

Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif. Il place des personnes sans formation, sans expérience et avec un accompagnement minimal en responsabilité d'élèves. La plupart de ces étudiants ne deviendront jamais enseignants, faute de places suffisantes ouvertes au concours.

La sélection des maîtres d'accueil est discutable : la cooptation réalisée n'est pas transparente et il aurait fallu procéder à un appel à candidatures départemental.

● Remboursement des frais de déplacement

De nombreux retards se font jour dans le versement des frais de déplacement (formation continue, personnels itinérants). L'administration déclare mettre tout en œuvre pour régulariser rapidement la situation due selon elle à la mise en place d'un nouveau logiciel et au transfert de la gestion des remboursements à l'IA du Lot-et-Garonne.

Dorénavant les personnels saisiront leurs frais sur Internet et pourront connaître à l'euro près le montant de leur enveloppe de déplacement.

Une transparence bienvenue si elle se concrétise qui risque de contraindre très vite nos collègues à laisser leur voiture au garage sous peine de travailler sur leurs deniers personnels.

● Aide personnalisée

L'IA absente, le SNUipp n'a toujours aucune réponse satisfaisante à son courrier.

Il demandait à l'inspectrice de revoir sa position rigide sur la répartition 54 + 6 qui outrepassait les conditions définies par la circulaire ministérielle sur l'aide personnalisée.

Pour le SNUipp il faut laisser aux équipes d'école toute latitude et toute souplesse pour organiser les 60 heures de la façon la plus rationnelle et la plus adaptée aux réalités locales.

*Damien Delavoie, Michel Hager,
Cécile Texier, Philippe Miquel*

ECOLE

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE



Classes de découverte : le conseil général se désengage

Par un courrier daté du [date] signé par son président, le conseil général des Landes a informé les directrices et directeurs d'écoles landais qu'il suspendait les subventions versées aux classes de découverte organisées dans le département.

Cette décision soudaine repose sur deux arguments majeurs : Les difficultés actuelles de financement du conseil général et la politique de désengagement de l'Education Nationale qui vient encore de supprimer un poste consacré à l'organisation de ces classes.

Pour rappel, cette subvention, fixée à hauteur de 20% du coût du séjour, ne fait pas partie des attributions ordinaires du conseil général dont la compétence scolaire en matière d'éducation se limite aux collèges.

Toutefois, dans un contexte de difficultés financières accrues pour les familles, elle constituait un coup de pouce indispensable pour l'organisation de séjours ainsi rendus plus accessibles à l'ensemble des élèves.

Pour le SNUipp, cette décision intervient à un bien mauvais moment : La "politique éducative" du gouvernement actuel défend en effet l'idée d'une école

publique strictement limitée au face à face enseignants élèves dans le cadre d'un enseignement réduit au fameux socle commun.

Ainsi ces dernières années, ont été supprimés les postes de mis à disposition des associations complémentaires de l'école, les postes spécifiques consacrés à l'encadrement et à la gestion des classes de découverte.

Parallèlement, l'alourdissement des programmes, la difficulté croissante du métier, les contraintes familiales dissuadent de plus en plus nos collègues de s'investir dans l'organisation de ce type de séjour.

L'arrêt brutal du subventionnement du conseil général risque donc de porter un coup d'arrêt définitif aux classes de découverte. Pourtant, parmi les élèves, les enseignants qui ont participé à ces aventures collectives, qui peuvent dénier leur intérêt éducatif, les apprentissages sociaux et cognitifs qu'elles favorisent, les leçons de

vie et les souvenirs durables qu'elles inscrivent dans les mémoires...

Afin d'exprimer sa position et de demander le réexamen de cette décision, le SNUipp et la FSU ont demandé une audience à Renaud Vauthier, chargé du dossier éducation au conseil général. Celui-ci a détaillé l'historique de la décision et les difficultés financières réelles de la collectivité départementale qui ont amené les élus à effectuer ce choix "douloureux".

Choix discutable pour le SNUipp et en tous cas largement préjudiciable aux élèves landais et à leurs enseignants. Nous porterons ce dossier auprès des conseillers généraux particulièrement lors du prochain CDEN afin de demander le retour de la subvention.

En cas d'amélioration de sa situation financière (?), le conseil général est prêt à la rétablir à partir de l'année scolaire 2011-2012.

Philippe MIQUEL

Dans les Landes , on RASED gratis !

Si la mobilisation sans précédent de l'année dernière a contraint le Ministère a freiner ses projets destructeurs pour les RASED, le début de cette nouvelle année scolaire montre bien l'étendue de l'attaque portée à l'aide spécialisée et la détérioration constante du service public d'éducation qui en découle.

Dès la rentrée, nous ne pouvions que nous étonner à la lecture des « Guides pratiques des parents », édités par le Ministère de l'Education Nationale dans les rubriques « Comment votre enfant sera-t-il aidé ? », de l'absence totale du mot RASED et d'une quelconque référence à l'existence de ce dispositif dans les écoles, alors que les missions et les organisations des RASED viennent d'être redéfinies par la circulaire n° 2009-088 du 17-7-2009 !

Cette nouvelle circulaire, qui simplifie à l'extrême les missions des enseignants spécialisés, notamment celles des rééducateurs qui sont réduites à peau de chagrin (3 lignes dans la nouvelle circulaire contre 17 dans celle de 2002), n'établit toutefois pas de hiérarchie entre les différents types d'aides possibles, et envisage même que « l'aide personnalisée ou les stages de remise à niveau au cours moyen, peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves », nécessitant alors l'intervention des enseignants spécialisés qui, au sein de l'équipe éducative, viennent « apporter leurs compétences spécifiques ». Ce nouveau texte parle d'éventuelle complémentarité entre les différents types d'aides, mais jamais de substitution. Or, dans notre département, nous constatons depuis quelques années, que notre hiérarchie a une lecture on ne peut plus particulière des textes !

Ainsi, les enseignants spécialisés des RASED, ont-ils pu voir, lors de la

Ce pilotage lando-landais des RASED émane du célèbre « collège des inspecteurs » dont on peut se questionner quant à son fonctionnement, étant donné le renouvellement des IEN dans les Landes...

Alors que la nouvelle circulaire précise bien que « les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire », qu'elles visent à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée », on peut se demander pourquoi notre hiérarchie place la prévention à la fin des priorités ? Cette mesure est à l'opposé de l'ambition académique « ne laisser personne au bord du chemin » que Madame l'inspectrice d'académie place fièrement en tête de la fiche « action » concernant le dispositif de l'aide personnalisée ! On comprend un peu mieux lorsque l'on prend connaissance du contenu des enveloppes kilométriques qui devient au fil du temps ridicule !

Que dire de la transparence réclamée par les syndicats dans ce domaine depuis plus de 2 ans et promise par l'administration ! Les enveloppes restent opaques... L'administration doit encore des indemnités de déplacements à ses personnels depuis l'année dernière.

Lors du CTPD du 2 septembre, l'administration avait assuré « que la situation était en passe de régularisation ». Nous sommes le 14 octobre et le retard n'a pas été comblé. N'est-ce pas à l'administration d'anticiper sur ces frais ? Il est bien dit dans la nouvelle circulaire que « lorsque les personnels sont appelés à se déplacer, les frais occasionnés sont prévus lors de l'implantation des emplois ». Tant de zèle de la part de notre hiérarchie va dans le même sens hélas que les orientations de nos gouvernants qui renvoient directement à une autre conception de l'école et de l'individu. Pas à pas, les mots sont remplacés par d'autres qui paraissent équivalents, mais qui révèlent en fait un changement de cap et d'idéologie. Ainsi, le terme « difficultés d'apprentissage » s'est-il substitué à celui de « difficultés scolaires ». On ne parle plus désormais que de l'apprenant ou de l'enseignant. On n'interroge plus ni les conditions de cet apprentissage, ni celles de l'enseignement, et on ne considère plus l'environnement. Les difficultés ne sont prises en compte que du point de vue de ce qui doit être maîtrisé, en référence au socle commun. Les difficultés sociales, affectives, psychologiques, culturelles, éducatives, dépendent désormais d'autres instances que l'institution scolaire. C'est ce qui explique la disparition dans la nouvelle circulaire RASED de tout un paragraphe concernant les missions des rééducateurs détaillées dans la circulaire de 2002 : « Face à la demande

scolaire, certains enfants du fait des conditions sociales et culturelles de leur vie ou du fait de leur histoire particulière, ne se sentent pas autorisés à satisfaire aux exigences scolaires, ou ne s'en croient pas capables, ou ne peuvent se mobiliser pour faire face aux attentes de l'enseignant, de la famille... Les aides spécialisées à dominante rééducative ont pour objectif d'amener les enfants à dépasser ces obstacles, en particulier en les aidant à établir des liens entre leur monde personnel et les codes culturels que requiert l'école, par la création de médiations spécifiques. » Fini « les interactions avec le maître et les autres élèves », « la reconquête du désir d'apprendre », « l'estime de soi »... La socialisation ne se fait plus sur la co-construction de modèles communs, mais sur le mode de l'adhésion ou de l'acceptation a priori.

Avez-vous remarqué d'ailleurs que les valeurs et les principes de la fonction publique ne sont plus portés par un ministre spécifique ? En effet depuis le dernier remaniement ministériel, le secrétaire d'Etat à la fonction publique, ainsi que le secrétariat d'Etat lui-même, ont disparu ! Monsieur Woerth est seul en charge désormais du Budget, des Comptes publics, de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat !

Alors pourquoi ne pas profiter du vingtième anniversaire des droits de l'Enfant pour réaffirmer haut et fort que puisque l'Education est un droit, chaque enfant, sur tout le territoire national, doit y accéder et doit pouvoir bénéficier, si le besoin s'en fait sentir, d'une aide spécialisée diversifiée : pédagogique, psychologique et/ou rééducative, propre à s'attaquer aux origines plurielles de la difficulté scolaire ?

Battons-nous contre la suppression des 16000 postes annoncée pour 2010 ! Réclamons des départs en stages CAPA-SH à la hauteur des besoins (cette année, seulement 18 % de stagiaires par rapport à l'année dernière ! Fermetures de certains centres de formation ASH !)

Combattons tous le traitement automatique et simpliste des difficultés inhérentes aux apprentissages ! Dénonçons ensemble « l'illusion salvatrice du couple diagnostic/remédiation » décrite par Gougoux ! Tant qu'il est encore temps !

Résister, agir ensemble ! : le SNUipp 40 invite tous les personnels des RASED à se retrouver le 25 novembre à 9 heures à Pontonx dans le cadre d'une réunion intersyndicale



réunion de rentrée avec leur IEN de circonscription resurgir sur l'écran les fameux tableaux exel avec les priorités d'intervention en vigueur pour la 3e année consécutive, d'abord les PPRE, puis les PPS et enfin la prévention... Et une nouvelle injonction qui vient se rajouter cette année : il faudra justifier désormais du non recours au dispositif de l'aide personnalisée pour que l'aide spécialisée se mette en place auprès des élèves !!!! Sinon, pas d'aide spécialisée !!!



JOURNÉES D'INFORMATION SYNDICALE.



**Le SNUipp vous propose
3 demi-journées d'information syndicales décentralisées pour
Echanger , débattre, s'informer, s'organiser collectivement
pour défendre et faire avancer l'école publique.**



Le 18 novembre à Saint Pierre du Mont

de 9 heures à midi au forum

Le 9 décembre à Saint Geours de Marenne

de 9 heures à midi à la salle des fêtes

Le 9 décembre à Parentis

de 9 heures à midi (Salle du service, près de l'église, à côté de l'office de tourisme)

Dans un contexte de remise en cause du droit syndical, faites plus que jamais valoir votre droit à l'information syndicale,

- ◆ Aide personnalisée
- ◆ Evaluations
- ◆ Inspections et relations avec la hiérarchie
- ◆ Revalorisation des carrières
- ◆ Formation initiale et continue
- ◆ Direction et fonctionnement de l'école
- ◆ Défense du service public...

Venez échanger, débattre, proposer
avec les représentants du SNUipp 40

Ces trois heures seront à décompter des 108 heures ou des 6 heures de journée de solidarité selon des modalités qui vous seront précisées (Une autre demi-journée vous sera proposée dans le courant de l'année scolaire)

Les modalités d'inscriptions sur <http://à.snuipp.fr> ou au 05.58.933.933

L'INFORMATION SYNDICALE sur temps de travail : UN DROIT POUR TOUS

cf. décret du 28 mai 1982 relatif aux droits syndicaux dans la fonction publique.

Qu'est ce que l'information syndicale ?:

Les organisations syndicales sont autorisées à tenir, pendant les heures de service, des réunions d'information .

Dans le premier degré, elles prennent la forme de deux demi-journées par an. Dans notre département, le SNUipp a pour habitude de regrouper ces 2 demi journées en UNE seule journée.

Qui peut participer ?

Chacun, syndiqué ou non, a le **droit** de participer une réunion d'information syndicale de son choix , rémunérée.

Le "capital" de 2 demi journées par an est individuel et ne concerne que les réunions d'information syndicale. (Ne pas confondre avec les réunions statutaires du syndicat telles les Assemblées Générales ou congrès pour lesquelles des Autorisations Spéciales

d'Absence peuvent être accordées par l'administration uniquement sur présentation d'une convocation nominative émanant du syndicat).

Comment participer ?

Il n'y a ni autorisation individuelle à demander, ni convocation à présenter, ni de réponse à attendre.

Chaque participant doit informer son IEN de sa participation à la réunion.

Notre société dans 20 ans, c'est lui.



DONNONS à l'école les MOYENS DE SES AMBITIONS !

SNUipp 40

Maison des Syndicats 97, place de la caserne Bosquet 40000 MONT DE MARSAN
Tél : 0.558.933.933 courriel : snu40@snuipp.fr site Internet : <http://40.snuipp.fr>

Faire réussir TOUS les élèves ! Vraiment TOUS !

Dans leurs classes, leurs écoles, voilà bien l'engagement quotidien de tous les enseignants. Depuis sa création, le SNUipp devenu majoritaire réfléchit, débat avec tous, trace des pistes pour la transformation d'une école qui prenne en compte la « diversité », qui assure « l'égalité ». Parce que chacun ne s'accommode pas d'une école qui laisse de côté les plus fragiles et qu'il n'existe pas d'élève modèle prêt à entrer dans un moule...

Pour toutes ces raisons, «il est urgent d'agir».

Toujours plus nombreux, pour être force de propositions et d'action, rejoignez le SNUipp.

Adhésion 2009-2010

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service Public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.

Je demande au SNUipp de me communiquer toutes les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des

commissions paritaires.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978.

Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 40.

Signature :

TABLEAU DES COTISATIONS

tarifs 2009-2010

La deuxième colonne est la cotisation réelle après réduction d'impôt.

éch	INSTIT	P.E	PE Hcl.	PEGC .	PEGC Cl.Exc.
1			153 € 50.6 €		152 € 50.3 €
2		116 € 38.4 €	173 € 57.1 €		161 € 53.0 €
3		122 € 40.1 €	184 € 60.8 €		171 € 56.4 €
4		128 € 42.1 €	198 € 65.3 €		180 € 59.5 €
5	118 € 39.1 €	136 € 44.9 €	214 € 70.7 €	132 € 43.5 €	204 € 67.3 €
6	121 € 39.8 €	143 € 47.2 €	229 € 75.5 €	138 € 45.5 €	219 € 72.4 €
7	124 € 40.8 €	153 € 50.6 €	241 € 79.5 €	144 € 47.6 €	
8	130 € 42.8 €	164 € 54.0 €		153 € 50.6 €	
9	136 € 44.9 €	175 € 57.8 €		161 € 53.0 €	
10	144 € 47.6 €	190 € 62.5 €		171 € 56.4 €	
11	159 € 52.3 €	203 € 67.0 €		180 € 59.5 €	

Suppléments de cotisations

Spécialisé, psychologue	9 €	3.1 €
IMF, IMF adjoint IEN	11 €	3.7 €
Direction 2/4 classes	12 €	4.1 €
Direction 5/9 classes	13 €	4.4 €
Direction plus de 10 classes	14 €	4.8 €
Direction SEGPA	15 €	5.1 €

Cotisations forfaitaires

Retraités: Pension inférieure à 1500€	94 €	30.9 €
Retraités: Pension supérieure à 1500€	101 €	33.3 €
Mi-temps : ½ cotisation avec minimum de	78 €	25.8 €
Disponibilité, congé parental	78 €	25.8 €
PE1	38 €	12.6 €
PE2, liste complémentaire	81 €	26.9 €
AVS-EVS	55 €	18.0 €

66% de la somme versée sera déductible des impôts sur le revenu 2010 .

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : ___ / ___ / ___ Tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
 Courriel : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 École de rattachement : _____
 Commune : _____
 Fonction : _____

Je suis : PE Instit

Échelon : Montant de ma cotisation (Voir ci-dessus)€

Je choisis de régler par:

	Nb de versements	Date(s) d'encaissement					
<input type="checkbox"/> Prélèvement automatique (de 1 à 6) (Ne cocher que des cases consécutives)		<input type="checkbox"/> 1/11	<input type="checkbox"/> 1/12	<input type="checkbox"/> 1/01	<input type="checkbox"/> 1/02	<input type="checkbox"/> 1/03	<input type="checkbox"/> 1/04
<input type="checkbox"/> Chèques (de 1 à 4) (Dates au choix)		à réception	<input type="checkbox"/> 1/12	<input type="checkbox"/> 1/01	<input type="checkbox"/> 1/022	<input type="checkbox"/> 1/03	<input type="checkbox"/> 1/04

Remplir le bulletin, le signer, inscrire le montant de votre cotisation, choisir le mode paiement soit par chèque soit par prélèvement automatique, choisir le nombre de versements et les dates d'encaissement. (Dater tous les chèques du jour de votre adhésion).

AUTORISATION DE PRELEVEMENT :

N'oubliez pas de joindre un RIB (sauf en cas de renouvellement du prélèvement automatique)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Nom et adresse du créancier

SNUipp des Landes
97, place caserne Bosquet
40000 MONT DE MARSAN

1. Titulaire du compte

Nom et Prénom
 Adresse
 Code Postal Ville :

2. Compte à débiter:

Code Établissement Code Guichet :

N°Compte Clé

Numéro National Émetteur: 463259

3 Établissement teneur du compte à débiter

Banque :

4. Date et signature du titulaire du compte:

A.....le.....

Signature

CARRIERE

DEBUT DE CARRIERE

Enseigner un métier qui s'apprend !

Le métier d'enseignement s'est profondément transformé : enseigner ne s'improvise pas. Mettre tous les élèves sur les chemins de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire, que pédagogique et professionnelle.

L'année passée a été marquée par d'importantes mobilisations dans les universités et les IUFM. Le gouvernement a été contraint de reporter partiellement la mise en œuvre de la réforme en 2011, tout en mettant en place des mesures transitoires pour cette année (maintien de la PE1 et de la forme actuelle du concours, mais l'année de stagiaire après le concours 2010 sera profondément modifiée).

Il y a quelques semaines a été élaborée, la circulaire précisant l'organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement. Deux types de stage sont proposés aux étudiants inscrits en master première année ou en PE1: des stages d'observation (rien de nouveau pour les PE1), de pratique accompagnée et des stages en responsabilité : "L'étudiant prendra la responsabilité d'une classe d'école, d'un éta-

blissement du second degré (...). Ces stages, groupés ou filés n'excéderont pas 108 heures. Ils seront rémunérés à raison de 34,30 euros brut de l'heure, soit une rémunération nette d'environ 3000 euros pour un stage de 108 heures."

Sur l'ensemble du territoire, seront organisés au moins 50000 stages d'observation et de pratique accompagnée permettant d'accueillir un minimum de 100000 étudiants et au moins 50000 stages en responsabilité.

A l'évidence, il s'agit bien d'utiliser des étudiants (et non plus des PE2 qui sont encore des fonctionnaires stagiaires) comme moyens de remplacement. Inacceptable pour ces jeunes sans formations, intolérable pour l'école publique et ses élèves.

Dans un courrier au ministre, le SNUipp rappelle que ces stages ne peuvent en aucun cas se substituer à une réelle formation

professionnelle et continue de demander le maintien de l'année de formation à l'IUFM après le concours 2010. Pour cette année transitoire le SNUipp interpelle le ministre sur les problèmes que pose la mise en place de ces stages, tant pour le déroulement de la formation que pour le fonctionnement des écoles. Lorsque le ministère impose des stages en responsabilité dans le cadre de la réforme de la formation que nous rejetons, le SNUipp exige qu'aucun étudiant n'ait de classe en responsabilité sans formation préalable (stage d'observation, pratique accompagnée...).

Le SNUipp s'opposera à l'utilisation des étudiants inscrits au concours de recrutement de professeurs des écoles comme moyen d'enseignement servant à compenser les insuffisances de postes budgétaires (compensation des décharges de direction d'école, remplacements de maîtres absents,...)



► Ce qui se passe dans les Landes...

Cette année, l'IUFM de Mont de Marsan compte 148 PE1. Ils participent comme chaque année à des stages d'observations qui se dérouleront au mois de novembre.

Puis ils se verront proposer au

minimum deux semaines (début 2010) avec deux semaines de pratique accompagnée et deux semaines en stage à responsabilité...

Pour l'instant ces stages sont sous « la responsabilité » des

IUFM...

Beaucoup d'interrogations, quid des terrains de stage, quid de la proposition des titulaires de classe, qui des maîtres tuteurs....

Affaire à suivre...

Des réponses ont été apportées lors de la CAPD du 15 octobre :

S'agissant des stages de pratique accompagnée, des maîtres d'accueil temporaire volontaire ont été choisis dans les circonscriptions (ils bénéficieront d'une indemnité sur la base d'heures supplémentaires). Leur choix est discutable car la cooptation n'est pas transparente et aucun appel à candidatures départemental n'a été fait. Pour les stages en responsabilité,

les stagiaires PE1 seraient à deux dans chaque classe. Les enseignants devraient eux, rester dans leur école. les classes d'accueil n'ont pas été définies pour le moment mais l'administration envisagerait de les situer dans des classes de directeurs pour pouvoir leur dégager du temps de décharge. Plus de 70 classes seraient concernées.

Le SNUipp a rappelé son opposition à ce dispositif car il place en responsabilité d'élèves, des personnes sans formation, sans expérience et avec un accompagnement minimal. De plus, la plupart de ces étudiants ne deviendront pas enseignants en raison du manque de place au concours.

Audrey VIDAL

CHRONIQUE D'UNE T1

Dans chaque numéro,
Ouvertures 40 donnera la
parole à un(e) collègue dans sa
première année
d'enseignement.

BASIC INSTIT

Dans cette rubrique d'expression
libre : billets d'humeur, réactions,
positions, par rapport au métier

Nous attendons vos contributions...

C'est la rentrée....la première rentrée.

- 1) Pense bête de la rentrée
 - Troquer les tongs contre la panoplie de la maîtresse
 - Avoir l'air expérimentée même si tout nous fait douter
 - Avoir l'air organisée alors que tout se mélange dans sa tête
 - Ne pas oublier: Qui mange à la cantine? Qui prend le bus? Qui vient le chercher? Qui est dispensé d'EPS?.....
 - Mémoriser en une journée le nom d'une trentaine d'enfants.
- 2) Attitude à adopter avec les parents
 - Etre disponible et souriante
 - Etre ferme et souriante
 - Etre convaincante et souriante
 - Etre patiente et souriante.
- 3) Premières préparations
 - Ranger la TV et la collection de DVD dans le garage
 - Garnir le congélateur de plats tout prêts
 - Préparer le café car les prochaines semaines vont être longues et les réveils difficiles.

Les enseignants grévistes sont payés, tout le monde le sait !

Ou quand un éditorialiste réputé d'un quotidien régional dérape.

JL Saubion

Dans son éditorial du mercredi 14 octobre, Bruno DIVE (pour ne pas le citer) écrit « Les syndicats d'enseignants ne sont plus à même de mobiliser leurs troupes depuis que les jours de grève sont effectivement décomptés de leur salaire. »

Certes dans SUD-OUEST de samedi 17, la chronique du médiateur fait amende honorable en publiant des extraits de lettres de lecteurs et en écrivant « UN TRENTIEME DU SALAIRE BRUT EST RETENU POUR CHAQUE JOUR DE GREVE », mais que peut valoir cette chronique à côté d'un édito ? Comment un journaliste peut-il écrire de telles inepties ?

L'hypothèse de l'incompétence et de la mauvaise information (un comble pour celui qui est censé informer les autres) est à écarter. Le climat est trop beau : le discours populiste en vogue, le dénigrement régulier des fonctionnaires en général et des enseignants en particulier sont autant de portes béantes à toutes les attaques les plus basses.

Certes on pourrait arguer que nous avons d'autres préoccupations bien plus importantes pour l'exercice serein de notre métier. Mais on voit bien ici que notre combat est quotidien tant pour la reconnaissance de ce que nous sommes, que celle de nos valeurs pour l'école et pour la société.

Nous devons être sans vigilants afin ne pas laisser s'installer définitivement une image négative de notre profession.



- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

6, rue de la Tuilerie
BP 23107 - 31130 BALMA

Tél. : 05 62 27 59 10

E-mail : 02290@cmma.creditmutuel.fr

Ouvert du Mardi au Samedi matin

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr